



Affiché le 20/02/2024

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Retrait de la délibération 21 11 02 fixant le nombre de Vice-présidents**

**Délibération n° 24 02 01**

*L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Monique Giraud-Lazzari par Monsieur Gérard Saramito, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia

**Absente :** Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton

*Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance*

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 permettant d'augmenter le nombre de Vice-présidents jusqu'à 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant ;

**Vu** la délibération n°21 11 02 du 10 novembre 2021 prise par le conseil communautaire et fixant le nombre de Vice-présidents à 10 ;

**Considérant** que depuis le retrait des communes de Drap et Châteauneuf Villevieille à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'effectif total du conseil communautaire, au sens de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, est de 30 au lieu de 38 membres précédemment ;

**Considérant** que cette modification du nombre de conseillers communautaires ne permet pas à la Communauté de Communes du Pays des Paillons de compter plus de 9 Vice-présidents,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose le retrait de la délibération n°21 11 02 fixant le nombre de Vice-présidents

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le retrait de la délibération la délibération n°21 11 02 fixant le nombre de Vice-présidents
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 27*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
C. DRAGONI**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204  
06440 BLAUSASC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS  
06 - SNO